

République française

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 06 juin 2015

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 10/06/2015
02B-212003370-20150606-2015_022-DE

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 29/05/2015 <i>L'an deux mille quinze et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre François PIETRI</i>
Présents : 9	Présents : Pierre François PIETRI, Paul André GUIDICELLI, Michèle Noële BERNARDI, Sylvain POLIFRONI, Joseph FERRANDI, Jean-Pierre MANNONI, Joseph PUCCETTI, Jean-André SANTINI, Jean-Paul AMBROSI
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: François ANGELI par Pierre François PIETRI
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Dominique LOVICHICI
	Secrétaire de séance: Paul André GUIDICELLI

Objet: Elaboration d'une carte communale - 2015_022

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 124-1 et suivants R 124-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
Monsieur le Maire rappelle l'opportunité d'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale afin d'organiser le développement et l'organisation du territoire communal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Considérant que l'élaboration d'une carte communale aurait un intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Donne un avis favorable à l'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions susvisées du code de l'urbanisme ;
- Donne autorisation mère pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de service concernant l'élaboration technique de la carte communale.
- Sollicite de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme ;
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Ainsi fait et délibéré Les jours, mois et an que dessus.
Au registre des signatures.

Le Maire
Pierre Pietri

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 10/06/2015
02B-212003370-20150606-2015_022-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___